

## Les objectifs pédagogiques :

- Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :
- Evaluer le rapport coût/avantages d'une politique en faveur du spectacle vivant
  - Savoir choisir les objectifs d'une politique en faveur du spectacle vivant
  - Comprendre les mécanismes de gestion du spectacle vivant
  - Savoir préparer une stratégie en faveur du spectacle vivant.

## Le Programme :

### L'analyse financière :

- La situation financière avant l'organisation de spectacles
- Le coût des spectacles
- La dépendance aux subventions et à la billetterie
- Les ressources accessoires

### Les sujets sensibles

- La mesure de la satisfaction du public
- Billetterie et régies
- La politique tarifaire
- La commercialisation des places
- Les différentes formes de subventions
- Le mécénat

### Les particularités de la gestion des ressources humaines

- Les relations contractuelles avec les artistes
- Les contraintes spécifiques sur les emplois autres qu'artistiques

### Concevoir une stratégie

- La définition du public cible
- L'intégration dans des schémas régionaux ou locaux
- Les relations avec les autres collectivités
- La politique de communication
- La définition d'un projet artistique

## Formateur : Monsieur Xavier GIVELET



Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet)

- Sous-préfet pendant 9 ans
- Inspecteur des finances (à titre temporaire dans le cadre de la mobilité statutaire) pendant 2,5 ans
- Conseiller à la DATAR pendant 6 ans
- Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans

## Les points forts de la formation :

Le formateur a été magistrat de chambre régionale des comptes et s'est spécialisé dans le contrôle des politiques en faveur du spectacle vivant à l'occasion d'une enquête régionale portant sur ce domaine.

## Modalités pédagogiques :

- Documents support projetés.
- Etudes de cas.

## Les résultats attendus :

### Public :

Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.

### Format :

**En intra** : dans une salle mise à disposition par la collectivité  
**En inter-collectivité** : dans une salle mise à disposition par notre organisme  
**A distance** : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Xavier GIVELET

### Financement et coût :

Pour les intras, nous consulter pour devis  
 Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 3 heures de formation le coût est de 240 € TTC si DIF ELU / 280 € TTC si budget de la collectivité .

## Evaluation des acquis :

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

## Accessibilité et référent handicap :

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

**Nombre maximum de participants par session de formation** : 15 personnes.

**Délai d'accès à cette formation** : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

**Résultats en 2021 et 2022** : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)